



Note Coopération Sud –Sud

Rappel de l'importance de la coopération sud-sud

La coopération Sud-Sud est une nouvelle forme de l'architecture de l'aide plutôt éloignées du modèle traditionnel « Nord-Sud ». Les organisations de la société civile jouent un rôle important dans le renforcement de la coopération Sud-Sud.

Elle vise le respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, l'égalité entre les partenaires en développement et le respect de leur indépendance, de leur souveraineté nationale, de leur diversité et identité culturelle, et des contenus locaux. Elle joue un rôle important dans la coopération internationale au développement et complète utilement la coopération Nord-Sud.

Elle peut être définie comme un échange de connaissances et de ressources dans les domaines politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux ou techniques entre les gouvernements, les organisations et les individus des nations en développement. Elle peut être mise en œuvre à un niveau bilatéral, régional, sous-régional ou inter-régional et peut concerner deux ou plusieurs pays en développement. Elle est basée sur la réalisation d'objectifs approuvés internationalement en matière de développement, comprenant notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, vise à donner plus de poids aux pays en développement et à renforcer leur pouvoir de négociation lors des pourparlers multilatéraux. En outre, elle permet aux pays en développement de promouvoir leur autonomie et de consolider leurs liens économiques.

Acteurs participant au processus

1. Nations Unies

En 1978, l'Assemblée générale des Nations Unies a mis en place l'Unité spéciale de coopération Sud-Sud du PNUD. Hébergée par le PNUD, le rôle premier de cette Unité spéciale consiste à promouvoir, coordonner et soutenir la coopération Sud-Sud et triangulaire au niveau mondial. Plusieurs autres organes des Nations Unies, tels que l'OIT, l'ECOSOC, le PNUD, le Forum pour la coopération au développement des Nations Unies ou la Banque mondiale, encouragent et contribuent activement à la coopération Sud-Sud.

2. Les organisations de la société civile: Les organisations de la société civile interviennent également dans la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud. De nombreux syndicats ont

intégré la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs programmes de développement.

Politique marocaine envers l'Afrique :

Extrait du discours du Trône du 30 juillet 2004 de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

« Avec une égale détermination, Nous tenons à ce que le Continent africain demeure au cœur de notre politique étrangère, veillant à renforcer nos relations avec l'ensemble des pays africains frères, notamment avec les moins avancés d'entre eux, à faire aboutir l'initiative du NEPAD, et à participer aux opérations onusiennes pour le maintien de la Paix et la préservation de la sécurité et de la stabilité dans la région du Sahel et à travers tout notre Continent africain ».

Extrait du discours du 6 novembre 2016 à Dakar, l'occasion du 41eme anniversaire de la Marche Verte de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

« Ce discours, prononcé à partir de cette terre accueillante, traduit tout l'intérêt que nous portons à notre continent. La politique africaine du Maroc ne se limitera pas à l'Afrique occidentale et centrale. Nous veillerons plutôt à ce qu'elle ait une portée continentale, et qu'elle englobe toutes les régions de l'Afrique. C'est dans ce cadre que Nous avons effectué des visites au Rwanda et en Tanzanie, malgré le fait que les relations avec les Etats d'Afrique de l'Est n'étaient pas suffisantes, non pas par négligence ou par omission, mais pour des raisons objectives comme la langue, l'éloignement géographique et les différences de patrimoine historique. Animé d'une volonté partagée avec les directions fortes de ces Etats, nous avons décidé d'imprimer une nouvelle dynamique aux relations économiques et politiques entre nos pays, compte tenu du poids politique que représente cette région et des potentialités économiques et des atouts stratégiques dont elle dispose »

Conscient de l'enracinement profond de son appartenance africaine, le Maroc s'est engagé, depuis son indépendance, dans la voie du raffermissement de ses relations historiques, avec les pays africains. La politique étrangère marocaine fut marquée, dès le départ, par l'appui résolu et solidaire du Maroc à la lutte de libération des pays africains du joug colonial et par la consolidation de l'unité africaine qui s'est particulièrement illustrée par la création de l'Organisation de l'Unité Africaine dont le Maroc figure parmi les fondateurs.

L'action diplomatique marocaine s'est assignée comme objectif stratégique de hisser la coopération avec les pays africains au niveau d'un véritable partenariat agissant et solidaire. C'est dans cette perspective que les multiples Visites Royales effectuées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, depuis son intronisation, à de nombreux pays africains, ont créé une nouvelle dynamique dans les relations avec ces pays frères et ont donné une forte impulsion à la coopération sud-sud du Maroc avec son espace africain.

Ces visites Royales ont ponctué une série d'accords de coopération dans les domaines du développement économique, technique, social, culturel et humain tels que la lutte contre la pauvreté et les maladies, l'agriculture et l'agro-alimentaire, les pêches, l'éducation et la formation, la gestion de l'eau et l'irrigation, les infrastructures de base et l'aménagement urbain, les technologies de l'information, et la gestion financière et les banques.

Coopération Maroc –Afrique :

C'est à partir des années 1970 que des commissions mixtes ont été créées pour organiser et gérer la coopération bilatérale dans l'ensemble des domaines concernés par les accords, les conventions et les protocoles. Afin d'insuffler une nouvelle dynamique à la coopération, le Maroc et les pays africains ont opté pour la création et la réactivation des commissions mixtes pour consolider la base juridique. Ces commissions créent le climat favorable pour des consultations bilatérales périodiques, l'augmentation des échanges commerciaux et d'investissement, le renforcement de la coopération et l'échange d'expériences dans les domaines techniques, culturels, sociaux et humains.

Entre 1973 et 1987, soixante-trois accords de coopération ont été signés entre le Maroc et 17 pays africains : Côte-d'Ivoire, Cameroun, Sénégal, Zaïre, Gabon, Nigeria, Guinée, Guinée Equatoriale, Comores, RCA, Togo, Tchad, Mali, Gambie, Cap vert, Liberia et Niger.

Ces accords portent sur les domaines culturels, scientifiques et techniques, commerciaux, du transport aérien, du transport maritime, des postes et télécommunications, financiers, de la marine marchande, du tourisme, de l'investissement, de l'agriculture, de la fonction publique, de la santé, des routes et des chemins de fer, de la formation professionnelle et de l'habitat.

Depuis 1996, l'accroissement notoire de la création des commissions mixtes a contribué au renforcement des liens de coopération entre le Maroc et son espace africain. Cette coopération est actuellement régie par un cadre juridique comportant quelques 478 Accords, Conventions et Protocoles. Sa mise en œuvre est assurée par des commissions mixtes. Des dispositifs institutionnels, tel l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), sont également mis en place pour donner une forte impulsion à cette coopération.

Parallèlement aux actions bilatérales, le Maroc demeure très actif au niveau des organisations régionales africaines, notamment auprès des communautés économiques régionales (CER) avec lesquelles il ambitionne de resserrer les liens pour augmenter et diversifier les échanges commerciaux, techniques et d'investissement et renforcer la coopération avec les ensembles régionaux africains

Le Maroc ne cesse de mettre en avant les questions de développement de l'Afrique, en particulier des Pays africains les moins avancés, par l'organisation au Maroc de rencontres sur des questions prioritaires pour l'Afrique.

Par ailleurs, le Maroc ne ménage aucun effort pour défendre les intérêts de l'Afrique auprès des autres pays et groupements régionaux, notamment dans le cadre des dialogues entre l'Afrique et le reste du monde et au sein des organisations internationales. La diplomatie marocaine a toujours œuvré dans le but de placer la question du développement du continent africain au centre des préoccupations de la communauté internationale, notamment au sein des instances de l'ONU et de ses agences spécialisées tel est le cas du lancement **de l'initiative intitulée l'alliance africaine pour la migration et le développement**, à l'occasion des travaux du dialogue de haut niveau sur la migration organisé par l'OIM le 3 octobre 2013 à New York.

Les objectifs de l'alliance africaine pour la migration et le développement

- cette initiative permet au Maroc un positionnement géopolitique stratégique dans la gestion internationale du phénomène migratoire que ça soit dans sa dimension sud-nord ou sud-sud vers une politique universelle basée en priorité sur le respect de la dignité humaine des migrants et le droit au développement des pays du sud et en premier lieu les pays du continent Africain Mayon vulnérable de cette crise migratoire mondiale résultante des fortes bouleversements politiques de ces dernières années.
- L'Alliance vise à Renforcer la concertation par la création d'un espace commun de dialogue réunissant Etats, ONG, chercheurs et organisations internationales sous forme de forum d'avant-garde, périodique, ayant pour objectif de débattre et réfléchir ensemble afin d'aboutir à des stratégies intelligentes et concrètes de nature à soulager les communautés expatriées, les protéger des discriminations et conforter leur stabilité et leur intégration dans les sociétés des pays d'accueil.
- L'initiative pour une alliance africaine pour l'immigration et le développement vise: la création d'une plate forme de concertation dans la finalité principale et d'outiller le continent africain par un dispositif institutionnelle de gestion partagé et concertée des différentes dimension de la dynamique migratoire basée sur le respect des droits et intérêts des peuples africains et la corrélation constante entre les prérogatives d'une gestion commune des flux migratoires, les politiques d'intégration qui en découlent et les besoins de développement des pays africains.

Dans le sillage de l'importance de la coopération avec l'Afrique préconisée par SM le Roi Mohammed VI, le Ministère des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, a entamé des relations bilatérales avec les pays du Sud dans le domaine de la gestion des politiques migratoires .En effet, Le Ministère par son expertise et son savoir faire dans la gestion des politiques migratoires, est de plus en plus sollicité par des pays africains et du Sud.

La coopération avec l'Afrique dans le domaine de la gestion de la migration et développement

Historique de la migration marocaine en Afrique

- Une migration très ancienne qui date du 19 ème siècle: Sénégal et en Côte d'Ivoire avec quelques exceptions les autres pays subsahariens,
- La nouvelle vague de migrants marocains est liée essentiellement aux : Mariages mixtes et étudiants,
- La première activité est le commerce, fonctionnaires internationaux et hommes d'affaires.

Modalités de coopération

- ❑ En fonction de la forte présence des MRE dans un pays de résidence, nos actions visent une préservation des droits des MRE et leur intégration dans ce pays, opération valable aussi pour les étrangers résidant au Maroc : **principe de réciprocité**
- ❑ Une demande émanant d'un pays qui souhaite un transfert et échange d'expériences en matière de politiques migratoires dans le cadre de la coopération Sud -Sud ou triangulaire.

Le Ministère par son expertise et son savoir faire dans la gestion des politiques migratoires, est de plus en plus sollicité par des pays africains et du Sud, amis et frères du Maroc. A cet effet, plusieurs accords (5) de coopération dans le domaine de la gestion des politiques migratoires ont été signés et en cours de mise en œuvre, d'autres (7) en attente de signature.

Conventions signées		
Pays	Accords	Date de signature
Soudan	Un mémorandum d'entente sur la gestion des communautés établies à l'étranger et de la Migration	le 6/1/2016
Côte d'Ivoire		le 20/1/2015
Sénégal		le 24 /6/2013
Tunisie		le 25 mai 2009
Egypte		le 12/10/ 2006

Les conventions finalisées en attente de signature

- Soudan
- Côte d'ivoire
- Tunisie
- Égypte
- Sénégal